

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
**58**  
Conseillers présents :  
**46**  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
**2**  
Conseillers représentés :  
**7**  
Total votants :  
**55**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON  
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Ludovic COMBE  
Philippe BLANCHOZ  
André IMBERDIS  
Paul PERRIN  
Carine BRODIN

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :**

Christine PETRUCCI  
Alain CHASSAGNE

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Retrait du Syndicat du Bois de l'Aumône  
DELIBERATION N°20170712-15**

**Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 1996 autorisant l'adhésion de la communauté de communes « de la Montagne Thiernoise » au Syndicat du bois de l'Aumône ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes « Entre Allier et Bois noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière » et « Thiers Communauté » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Considérant** que jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes « de la Montagne Thiernoise » était adhérente au SBA au titre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés ;

**Considérant** que la communauté de communes « de la Montagne Thiernoise » a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour donner naissance à la Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne », qui regroupe également les Communautés de communes « Entre Allier et Bois noirs », « du Pays de Courpière » et « Thiers communauté » ;

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » est adhérente au SBA par représentation/substitution de la Communauté de communes « de la Montagne Thiernoise » pour le territoire de laquelle le SBA exerce la compétence collecte et a transféré la compétence traitement au VALTOM ;
- la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » assure l'exercice de la compétence de la collecte des déchets ménagers et déchets assimilés en régie sur les 21 communes de la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » issues des anciennes communautés de communes « Entre Allier et Bois noirs », « Pays de Courpière » et « Thiers communauté » ;
- la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » est membre du VALTOM au titre de sa compétence traitement par représentation/substitution des anciennes Communautés de communes « Entre Allier et Bois noirs » et « Pays de Courpière » et exerce directement la compétence traitement sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes « Thiers communauté » ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'unifier l'exercice de la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et déchets assimilés sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » et que cette opération passe par un retrait du SBA ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité

- **Demande** au Syndicat du Bois de l'Aumône le retrait de la communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » du syndicat à compter du 31 décembre 2017 à minuit au titre de la représentation/substitution de la communauté de communes « de la Montagne Thiernoise » tout en prenant acte que ce retrait entraînera la réduction concomitante du périmètre du VALTOM ;
- **Autorise** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à engager des discussions avec le Syndicat du Bois de l'Aumône et le VALTOM pour régler les conséquences de ce retrait dans les conditions de l'article L5211-19 et de l'article L 5211-25-1 du CGCT.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46 +	Représentés	9 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	54 =	Pour : 54		Contre : 0		
Abstention : 1						

Abstention : Annie LEBREF



Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon